

LOIRE-BRETAGNE

Bon état des eaux : le tournant à prendre d'ici 2015



Après l'approbation du Sdage et du programme de mesures (voir ci-contre et le supplément encarté dans ce numéro), beaucoup nous interrogent sur la priorité donnée à la restauration

des fonctions écologiques des milieux aquatiques. Priorité voulue par le législateur et non contestée sur le fond, mais qu'en est-il des investissements pour le traitement des eaux usées ? Serait-ils derrière nous ?

Pas tout à fait. Et la Cour de Justice des communautés européennes vient de rappeler à la France, comme à 12 autres pays sur 15 concernés, en infraction pour l'échéance 2000 de la directive eaux résiduaires urbaines.

Ce n'est pas un hasard si notre bassin se trouve relativement peu concerné par ce contentieux, comme le montre le bilan présenté au conseil d'administration le 3 décembre (voir page 4 « les résultats s'affichent »). Même si des efforts importants restent à produire pour mettre en œuvre d'ici 2013 un traitement poussé sur de nombreuses petites agglomérations de moins de 2 000 habitants et, bien sûr, pour maintenir toutes les agglomérations en conformité, nous commençons à engranger les fruits d'une politique volontariste menée par l'agence de l'eau depuis plus de 10 ans.

Ces avancées nous ouvrent des marges financières pour renforcer les interventions sur les milieux aquatiques, comme nous avons commencé à le faire dès 2007 avec le 9^e programme, et plus encore lors de sa récente révision.

Voilà pourquoi notre bassin peut engager sereinement ce tournant indispensable pour être au rendez-vous de 2015.

Bonne année aux acteurs de l'eau qui œuvrent au quotidien pour l'amélioration de notre patrimoine eau !

Noël Mathieu,
Directeur général de l'agence de l'eau

S'INFORMER SUR LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES

Adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage, a été approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 18 novembre. La communauté du bassin a six ans pour atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé, 61 % des eaux de surface en bon état d'ici 2015. Rien de trop donc !

Lire l'information à la source

Le Sdage, le programme de mesures qui le complète, et les documents d'accompagnement qui apportent des éclairages complémentaires sont accessibles en ligne sur le site www.eau-loire-bretagne.fr.

1 500 exemplaires sont diffusés début janvier 2010 en version papier et numérique aux principaux acteurs de l'eau, membres du comité de bassin, assemblées départementales et régionales, chambres consulaires, commissions locales de l'eau, services de l'Etat... Les documents seront également consultables dans les préfectures et sous-préfectures du bassin.

Aller à l'essentiel

Ce numéro de la *lettre Loire-Bretagne* vous propose en feuillets encartés quelques clés d'entrée pour savoir très rapidement ce qu'est le Sdage, les sujets qu'il aborde, sa portée juridique et pratique. Cet encart précède un numéro spécial du magazine *L'Eau en Loire-Bretagne* à paraître en mars 2010 et qui sera très largement diffusé, notamment à toutes les mairies du bassin. La lettre électronique et le site grand public www.prenons-soin-de-leau.fr proposent l'accès à une foire aux questions et un glossaire mis à jour sur le Sdage.



Echanger sur sa mise en œuvre

Le comité de bassin réunit en janvier et février 2010 des forums dans les six sous-bassins de Loire-Bretagne (voir dates et lieux en page 4). Leur objet est de présenter la stratégie arrêtée pour un bon état des eaux et d'échanger sur sa mise en œuvre dans les territoires. Cette stratégie sera également présentée à Clermont-Ferrand, lors du carrefour national de la pêche et des loisirs et lors du Carrefour des maires et des élus d'Auvergne. Elle sera également au cœur des quatre séances de travail organisées par l'agence de l'eau lors du Carrefour des gestions locales de l'eau qui se tient à Rennes les 27 et 28 janvier.

Et par la suite ?

Les services de l'agence de l'eau et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement préparent une série d'outils qui permettront à chaque catégorie d'acteurs de connaître les dispositions du Sdage qui la concernent. Ils préparent également le « tableau de bord » du Sdage qui permettra de suivre l'avancement des principales politiques.

Dans les prochains mois, d'autres d'outils plus généralistes (exposition, diaporama) seront à disposition de ceux qui veulent continuer à mobiliser le public pour qu'ensemble nous prenions soin de l'eau.



QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE : À VOS PROFILS !

Une nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade⁽¹⁾ remplace la directive de 1976. Elle fait évoluer les règles de classement des plages et elle introduit des principes de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Au titre des nouveautés, elle impose aux collectivités responsables de sites de baignades la réalisation de « profils de baignade » avant février 2011.

Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade doit permettre à la personne responsable d'un site de baignade de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire la collectivité responsable à fermer temporairement la baignade ou à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Un profil peut ainsi conduire à l'établissement d'un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux de la plage.

Pour les collectivités, l'étude du profil de baignade constitue une étape importante. Elle est l'occasion de revisiter en détail les activités et le fonctionnement des infrastructures d'assainissement urbaines et rurales environnant le site de baignade ainsi que les cours d'eau voisins. Elle facilite le choix et la programmation des actions préventives ou nécessaires pour garantir une bonne qualité des eaux aux usagers et elle permet de mieux les informer. Les principes du profil de baignade peuvent être élargis aux sites de pêche à pied de loisirs afin de contribuer à la protection de la santé des consommateurs de coquillages. Les profils de baignade devront être mis à jour périodiquement, tous les deux, trois ou quatre ans selon la qualité des plages.

Tous les profils doivent être réalisés avant février 2011

Afin d'accompagner les collectivités littorales du bassin dans cette démarche, l'agence de l'eau a conduit en 2009 une étude débouchant sur des cahiers des charges types pour l'élaboration de « profils » adaptés au contexte très diversifié du littoral de Loire-Bretagne. Ce travail confié au bureau d'études Safège a été encadré et validé par un comité de suivi qui a associé des services des DDASS, des missions interservices de l'eau, Ifremer et l'Ecole des Hautes Etudes de la Santé Publique. Trois cahiers des charges types sont désormais à la disposition des services des collectivités littorales⁽²⁾ :

- le premier, simple, à utiliser lorsque le risque de pollution des eaux de baignade n'est pas avéré,
- le deuxième, à utiliser lorsque le risque de pollution des eaux de baignade est avéré et que les causes en sont connues ou simples à identifier,
- le troisième, lorsque le profil est plus complexe à établir parce que le risque de pollution des eaux de baignade est avéré et que les causes en sont insuffisamment connues.

L'adaptation de ces cahiers des charges aux baignades en eaux intérieures est d'ores et déjà engagée.

Parallèlement, l'agence de l'eau subventionnera à 50 % la réalisation de ces profils pour toutes les plages classées en qualité « suffisante » et « insuffisante ».

Le classement de la qualité des eaux de baignade change

Avec la nouvelle directive, le bilan de la qualité se fait sur la base des résultats bactériologiques de 4 années consécutives, exploités par méthode statistique. Deux paramètres indicateurs de pollution bactériologique sont suivis : les coliformes (avec *Escherichia coli*) et les entérocoques intestinaux. L'appréciation

de la qualité est complétée par des analyses physicochimiques et des contrôles visuels (résidus goudronneux, verre, déchets plastiques, méduses, algues, phytoplancton...). Les normes diffèrent selon qu'on est en eaux douces intérieures ou en eaux marines côtières et de transition.

Le classement de la qualité des eaux de baignade comprend quatre catégories : excellente, bonne, suffisante, insuffisante. Les plages classées dans cette dernière qualité devront être fermées à la baignade.

Plus de 900 sites de baignade sont concernés en Loire-Bretagne

Le premier bilan pour l'année statistique 2009, fondé donc sur les 4 années 2006-2009, donne les résultats suivants :

Bassin Loire-Bretagne	eaux littorales	eaux intérieures
Nombre total de plages	670	257
Nombre de plages classées en qualité suffisante	55 (soit 8 %)	17 (soit 7 %)
Nombre de plages classées en qualité insuffisante	74 (soit 11 %)	18 (soit 7 %)

(1) directive 2006/7/CE transposée en droit français par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008

(2) voir www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités, guides et études



C'est manifeste

15-17 janvier à Clermont-Ferrand

Rendez vous à la grande Halle d'Auvergne sur le stand de l'agence de l'eau lors du Carrefour national de la pêche et lors du Carrefour des maires et des élus d'Auvergne.

27-28 janvier 2010 à Rennes

Rendez vous sur le stand et lors des conférences organisées par l'agence de l'eau dans le cadre du Carrefour des gestions locales de l'eau.



2010, année internationale de la biodiversité, faites labelliser vos projets !

L'organisation des Nations unies a décrété 2010 année internationale de la biodiversité. Objectif : sensibiliser le grand public sur l'enjeu de la biodiversité, mais aussi les politiques pour que cet enjeu soit intégré dans les différentes politiques publiques. Tous les acteurs concernés sont encouragés à organiser pendant l'année 2010 des manifestations qui expliquent les enjeux de la biodiversité ou qui sensibilisent et responsabilisent chacun à sa préservation. Les projets retenus recevront le label français « 2010, année internationale de la biodiversité » et ils seront valorisés sur le portail www.biodiversite2010.fr.

Les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne

Forums

Pour un bon état des eaux en 2015, la stratégie du bassin Loire-Bretagne et sa mise en œuvre dans les sous-bassins, c'est le thème des 6 forums que réunit le comité de bassin du 19 janvier au 12 février 2010.

A l'ordre du jour :

- quelle stratégie pour un bon état des eaux en Loire-Bretagne ?
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, des objectifs, une portée juridique et des outils nouveaux
- quelles actions sur notre territoire ?
- les évolutions du 9^e programme de l'agence de l'eau
- comment faire gagner ensemble cette stratégie sur notre territoire ?

Les forums se tiendront de 14 h à 17 h :

- le 19 janvier à Limoges (centre Cheops) pour Vienne et Creuse
- le 21 janvier au Mans (palais des congrès et de la culture) pour Mayenne-Sarthe-Loir
- le 1^{er} février à Orléans (auditorium du BRGM) pour Loire moyenne
- le 4 février à Clermont-Ferrand (Polydôme) pour Allier-Loire amont
- le 11 février à Vannes (hôtel Mercure Vannes Le Port) pour Vilaine et côtiers bretons
- le 12 février à Nantes (Insula - Les Salines) pour Loire aval et côtiers vendéens

Pour tout renseignement :

sdage@eau-loire-bretagne.fr

Conseil d'administration du 3 décembre

Ont été élus :

- Bernard Gousset, vice-président du conseil d'administration en remplacement de Bruno Détanger. Bernard Gousset représente les usagers au titre de la coopération agricole. Il devient également président de la commission programme.
- Bernard Rousseau, représentant des usagers au titre des associations de protection de l'environnement, à la présidence du groupe permanent d'évaluation.

Comité de bassin

Les prochaines séances plénières auront lieu les 26 janvier et 7 juillet 2010.

Gestion comptable et financière de l'agence

Un protocole de modernisation comptable et financière de l'agence de l'eau a été signé le 3 décembre entre le directeur général de l'agence et l'agent comptable, en présence du trésorier-payeur général, du contrôleur financier, du président du conseil d'administration et du directeur adjoint au directeur général des finances publiques chargé de la gestion publique.

Ce protocole pose des objectifs d'amélioration continue avec la sécurisation des procédures, un contrôle plus efficace sur les dépenses, une gestion patrimoniale renforcée, une gestion de trésorerie optimisée, et la dématérialisation comme source d'efficacité.

Cette démarche s'inscrit dans le système de management de la qualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui est certifiée ISO 9001 depuis 2007.

LES RÉSULTATS S'AFFICHENT

Mise aux normes des stations d'épuration urbaines

La France est concernée par plusieurs procédures en infraction vis-à-vis de la directive eaux résiduaires urbaines pour les échéances de conformité 1998, 2000 et 2005. Qu'en est-il de la situation en Loire-Bretagne ?

Conformément au plan national d'action publié en novembre 2007, des contrats ont été conclus avec toutes les agglomérations soumises à ces échéances et qui n'étaient pas encore en conformité, et le 9^e programme de l'agence a donné la priorité à cette mise en conformité. Les résultats sont là.

(situation au 31 décembre 2008)	France	Loire-Bretagne	Loire-Bretagne, prévision de non-conformité d'ici 2012
Vis-à-vis de l'échéance 1998			
Agglomérations concernées	435		82 (19 % du total français)
Agglomérations non-conformes	Collecte : 21 Traitement : 60	Collecte : 3 Traitement : 7	au 31/12/2010 : 3 au 31/12/2011 : 1 au 31/12/2012 : 0
Vis-à-vis de l'échéance 2000			
Agglomérations concernées	409		98 (24 %)
Agglomérations non-conformes	Collecte : 28 Traitement : 71	Collecte : 1 Traitement : 3	au 31/12/2010 : 1 au 31/12/2011 : 1 au 31/12/2012 : 0
Vis-à-vis de l'échéance 2005 (≥ 2 000 équivalents-habitants)			
Agglomérations concernées	2 380		616 (26 %)
Agglomérations non-conformes	Collecte : 138 Traitement : 283	Collecte : 17 Traitement : 42	au 31/12/2010 : 17 au 31/12/2011 : 5 au 31/12/2012 : 0



Photo : Jean-Louis Aubert